

Les infos

Vendredi 25 janvier 2008



RETOUR DE FLAMME

L'in vraisemblable histoire que nous sommes encore en train de vivre a fait naître les spéculations les plus délirantes. Jamais en reste, les médias s'engouffrent, assistés d'experts auto proclamés, sur la thèse romanesque du « trader fou » qui aurait pu faire tomber la Générale pour 5 milliards d'euros. La vérité est certainement plus prosaïque, car ce n'est pas le premier trader qui dissimule des positions non couvertes... l'un d'entre eux s'est même suicidé non loin des tours de la Défense après que furent découvertes ses pertes de quelques millions d'euros il y a peu. L'énormité de la perte tient donc aux circonstances qui ont obligé SGCIB à liquider les positions non couvertes dans les jours qui ont suivi la découverte de la malversation, au pire de la crise boursière... et donc, si cet argent est bel et bien perdu par la Société Générale, il ne l'est pas pour ceux qui ont encaissé les règlements sur les marchés. C'est ce qui nous fait dire que la perte de ces 5 milliards traduit principalement le dérèglement des marchés financiers, qui repose sur la circulation et la spéculation sur des capitaux énormes, 30000 milliards de \$ de capitalisation boursière mondiale ! Cela devait de toute façon arriver, et manque de bol, c'est pour nous ! Bien entendu, il faudra à s'interroger sur les mécanismes de contrôle, et sur l'organisation du travail de SGCIB, dont le cloisonnement n'a rien arrangé. Nous entendons bien aussi poser le problème du système de rémunération, car nous savons que dans la totalité

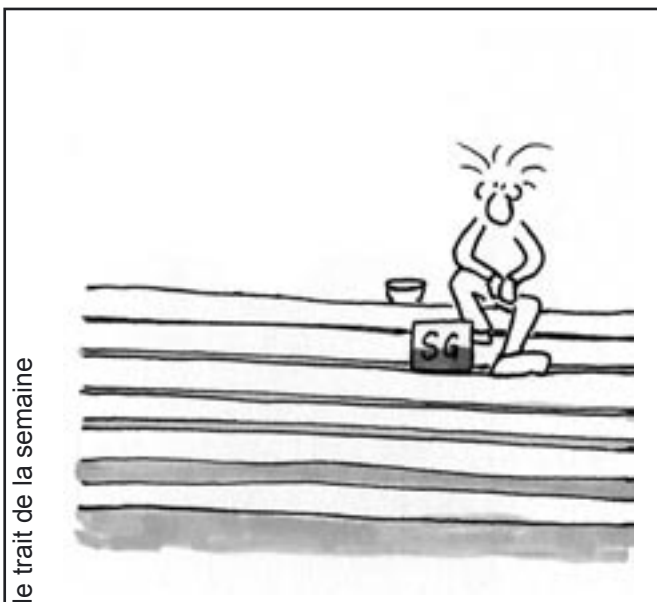
des cas, les dissimulations reposent sur l'espoir d'une couverture future, afin de préserver un bonus espéré devenu l'élément principal de sa rémunération, 60% dans le cas présent... un système qui est aussi « un pousse au crime », tant le risque est lié au gain. Au-delà, ce n'est pas aux 120 000 salariés du groupe de payer les pots cassés mais plutôt aux actionnaires, qui n'ont pas déposé plainte l'année dernière quand 46% du résultat leur furent versés aux dividendes. Et enfin, on n'oublie pas que cette fièvre a pour origine l'exigence d'une rentabilité délirante sur les marchés financiers qui ne jurent que par un rendement de 20% l'an ... au moins cette année, la correction sera sévère et il faudra s'en souvenir...

SEMAINE DÉCISIVE

Les Organisations Syndicales ont décidé de demander la réunion extraordinaire du comité central d'entreprise la semaine prochaine. En dehors des questions que nous voulons poser à la Direction de SGCIB, il s'agit aussi de bien mesurer toutes les conséquences possibles sur les salariés du groupe. Il s'agira aussi d'acter des engagements forts et écrits sur le sujet. L'issue de l'augmentation de capital sera également déterminante pour la tenue de cette réunion.

COLERE

Ce n'est rien de dire qu'un tel carton a suscité la colère dans le reste de la Société Générale où la plus petite erreur de caisse de moins de 100€ fait fondre le ban et l'arrière-ban sur son malheureux auteur... D'où l'incrédulité et la suspicion générale. Le rétablissement de la confiance exigera donc que des changements interviennent au plus vite et par exemple que les engagements pris par la direction du réseau récemment soient respectés. Cela fera partie de la discussion avec la Direction au CCE, et de ses réponses dépendra la réaction du personnel.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT